



Tiers digne de confiance - se retirer

Par REMFG

Bonjour,

Nous avons été désigné tiers digne de confiance pour notre neveu (ado) mais suite à différent litige avec ses parents, nous souhaitons après mure réflexion, nous retirer.

En avons-nous le droit ?
Comment devons nous procéder ?

Merci d'avance

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

C'est possible, il faut faire réviser le jugement ou prévenir les services sociaux.

Cependant, n'est-il pas envisageable de consulter un avocat pour éloigner davantage les parents si ceux-ci causent des problèmes ?

Si aucun autre proche n'est prêt à recueillir votre neveu, celui-ci risque d'être placé en foyer.

Par ESP

Bonjour,
Vous avez effectivement le droit de renoncer à cette responsabilité, en contactant le juge pour enfant.